

Le Président de la République a annoncé un déconfinement « progressif » à partir du 11 mai. La réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires, certes annoncée elle aussi comme progressive, a immédiatement provoqué une inquiétude majeure parmi les personnels, les élèves, les parents, les élus des collectivités et l'ensemble de la population. Les déclarations du Premier ministre, des ministres de la Santé et de l'Éducation Nationale ont été depuis floues, contradictoires parfois et n'ont pas été de nature à rassurer. Aujourd'hui, les enseignants sont déchirés entre la peur qu'une reprise favorise le rebond de la pandémie et l'envie de retrouver leurs élèves, leur attachement aux valeurs du service public. L'intervention du Premier Ministre de mardi soulève, une fois de plus, davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses aux légitimes inquiétudes.

Dans la continuité du discours du 1er ministre, le ministre de l'Éducation nationale confirme l'impréparation du gouvernement sur un retour à l'école le 11 mai, une date qui n'est validée par aucune autorité médicale. Et ce serait donc aux enseignants et aux collectivités territoriales d'assumer les responsabilités renvoyées au niveau local sans aucun cadre sanitaire national strict.

L'éducation est un droit et c'est la responsabilité de l'institution de se donner les moyens de garantir ce droit pour tous les élèves. Aujourd'hui, ce droit à l'éducation, dans le contexte de la pandémie est mis à mal par une gestion de la crise peu cohérente et de longues années d'austérité dans les services publics d'éducation. Si nous pouvons partager l'objectif affiché de raccrocher les élèves les plus en difficulté socialement et scolairement, le plan de déconfinement présenté mardi à l'Assemblée Nationale interroge. Quel lien entre l'objectif affiché et l'organisation prévue ? Quelle cohérence entre la limitation de 10 personnes maximum partout et 15 élèves dans les classes ? Pourquoi annoncer une reprise en maternelle et en élémentaire sans précision à partir du 11 mai alors que le ministre avait, lui, annoncé d'abord les Grandes sections, CP et CM2 ? On s'y perd.

Pour la FSU, deux préalables sont indispensables pour qu'une reprise soit possible : la réouverture des écoles, établissements et services n'est envisageable que si et seulement si l'évolution de l'épidémie le permet et si les conditions sanitaires sont optimales.

La réussite de « l'après confinement » passe par une association à toutes les étapes de tous les acteurs, et en particulier de ceux qui ont une expertise sur la réalité du travail, à la réflexion commune. Car au-delà de la nécessaire expertise scientifique, nous aurons besoin de l'expertise des acteurs et actrices que sont les représentants du personnel, qui savent ce qu'il est pertinent de mettre en œuvre, quelles procédures sont adaptées et lesquelles ne le sont pas.

Alors qu'aucun protocole sanitaire n'a encore été présenté par le ministère, les enseignants du primaire devraient avoir prévenu toutes les familles le 4 mai des modalités de retour dans les écoles ? Le ministre évoque une personnalisation du parcours de l'élève, alors que la fréquentation de l'école ne serait pas obligatoire, et que personne ne sait combien d'enseignants seront véritablement disponibles. Aucun pays en Europe ne traite le processus de déconfinement de l'école avec autant de légèreté.

Si la santé est mise en avant, le gouvernement fait le choix de l'économie, les plus jeunes élèves retrouvant les premiers le chemin de l'école alors que la proximité y est plus grande et le respect des gestes barrières plus difficilement applicable. Sans compter que la différenciation territoriale entre départements "verts" et "rouges" ne serait pas prise en compte pour le 1er degré.

La première et seule priorité qui vaille aujourd'hui, la priorité pour rendre possible et acceptable une reprise de l'activité en présentiel, c'est de mettre en œuvre les conditions garantissant la sécurité et la santé de tous avant toute réouverture, quelle qu'en soit la date. Mais laisser une « souplesse maximum », comme l'a annoncé Édouard Philippe n'est pas acceptable : pour la FSU, il est hors de question de laisser aux équipes sur le terrain inventer les mesures sanitaires à mettre en œuvre. Il ne s'agit pas de se contenter de masques, de gel, de gestes barrières et de distanciation sociale. Des consignes impératives strictes doivent être élaborées au niveau national et mises en œuvre dans les services en impliquant à tous les niveaux les instances consultatives CT et CHSCT. En consultant aussi les CAEN, CDEN puis les CA et CHS des EPLE, les conseils d'école en prenant soin d'éviter que l'institution, sous couvert de prise en compte de la diversité du terrain, s'en remette à l'autonomie des établissements et fasse peser sur les individus des responsabilités trop lourdes : il faut que le dispositif ait un sens, une cohérence, une logique nationale. Il est nécessaire de prévoir un calendrier de ces instances et dès maintenant, nous vous demandons la tenue d'un nouveau CHSCTD, précédé d'un GT, la semaine prochaine afin de prendre connaissance du protocole et d'en mesurer la faisabilité dans notre département. Dans chaque établissement, service ou école, pour chaque unité et situation de travail, il faudra avoir vérifié les conditions de respect des règles de sécurité sanitaire. Il va donc falloir aussi mobiliser les assistants de prévention et toutes les ressources dont l'institution dispose et nous pouvons, légitimement, craindre qu'elles seront insuffisantes. De plus, la liberté laissée aux familles de continuer "la classe à la maison" ou de renvoyer les enfants à l'école ne doit pas se traduire par un doublement de la charge de travail des enseignants. Ce serait particulièrement problématique, pour un enseignant ayant en charge plusieurs niveaux et devant gérer en parallèle deux modalités pédagogiques (distanciel et présentiel) dans l'attente de la reprise d'un des niveaux.

La FSU vous a adressé une liste de questions portant sur la préparation de cette réouverture. Des questions qui s'appuient sur le travail de nos élu-e-s dans les différents CHSCTM, A et D de la France entière et sur les recommandations du conseil scientifique et de l'académie de médecine. Si notre employeur ne peut garantir la protection de ses personnels, protection qui relève de sa responsabilité, la FSU prendra, quant à elle, ses responsabilités vis à vis de la profession qu'elle représente et l'appellera à ne pas reprendre le travail en présentiel. Il ne s'agit pas, comme on l'entend parfois ici ou là, d'inciter les personnels à « rester encore à la maison » mais bien de prioriser avant toute chose leur santé et par conséquent celles des élèves. L'administration porterait alors à elle seule la responsabilité d'une grève qui pourrait être diversement appréciée après plus de 7 semaines de confinement.

Nous avons besoin d'un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales. Nous avons besoin d'un temps long pour engager un travail entre les enseignants, tous les agent-e-s scolaires et périscolaires, les parents et les élus pour le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école. Ce sont ces conditions qui doivent prévaloir pour organiser la rentrée, aucune pression ne doit être exercée.

Le SNUipp, dans la FSU, a déposé une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, il accompagnera les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte.

Pour la FSU, l'école ne peut pas être le laboratoire du déconfinement et, dans ce contexte, ne sera pas en mesure de reprendre le 11 mai.

Dans ce cadre, avec l'ensemble des membres du CHSCTD, nous soumettrons au vote quelques avis.